

SYSTÈME DE COTATION DE LA CAHC EN VIGUEUR

CIL : conférence intercommunale du logement
 DALO: droit au logement opposable
 ASE : aide sociale à l'enfance
 ERBM : engagement pour le renouveau du bassin minier

Système de cotation intégrant la loi TAQUET, validé par la CIL du 25/05/23

AGGLO
 HÉNIN-CARVIN

- ❖ Ne concerne que les demandes intégrant toutes les **pièces justificatives**
- ❖ Les **refus injustifiés** font l'objet d'une approche qualitative **au cas par cas**
- ❖ A l'instar de SYPLO, après **2 refus** qualifiés d'**injustifié**, le ménage devient **non-prioritaire**

Rang	Critères obligatoires	Points
1	DALO	600
2	Mineurs émancipés ou majeurs de moins de 21 ans pris en charge avant leur majorité par l'ASE	60
3	Dépourvues de logement et d'hébergement	60
4	Victimes de viol / agression	60
5	Violences au sein du couple	60
6	Victimes de traites des êtres humains de proxénétisme	60
7	Engagés dans le parcours de sortie de prostitution	60
8	Hébergés ou logés temporairement dans un établissement ou un logement de transition	40
9	Logement indigne	40
10	Logement non décent	30
11	Situations de handicap	20
12	Hébergés par un tiers	20
13	Sur occupation avec au moins un mineur	20
14	Menacés d'expulsion sans relogement	20
15	Ménages sous le 1 ^{er} quartile	20
16	Appartement de coordination thérapeutique	20
17	A vécu une période de chômage de longue durée	20

Critères facultatifs/ locaux		Points
1	Taux d'effort trop élevé (supérieur à 40%)	2
2	Rapprochement familial (pour les aidants/aidés)	2
3	Logement éloigné du lieu de travail	2
4	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	2
5	Divorce/séparation	2
6	Sous occupation	2
7	Logement bientôt démoli	2
8	Age moins de 30 ans	2
9	Ménage concerné par une opération ERBM	2